

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 534^e séance tenue le 14 novembre 2011,
à 14 heures, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicoll

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, Mme Renée Béland, M. Karim Benyekhlef, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Hugues Cormier, Mme Sylvie Cossette, M. François De Médicis, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, M. Louis Dumont, M. Claude Giasson, Mme Marianne Kempeneers, M. Claude Marois, M. Langis Michaud, Mme Julie Messier, M. Denis Monière, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Jean-Pierre Vaillancourt, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas, M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : M. Philippe Cambron, Mme Yvonne Ellis, M. Colin Jauffret, Mme Marie-Philip Leduc, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault; un représentant du personnel : M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Pierre Chenard, Mme Paule Des Rivières, M. Vincent-Carl Leriche, M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Sylvie Monier, M. Yvon Pinel, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Pierre Sarrazin, M. Richard Warren.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Dianne Casoni, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Fabie Duhamel, M. Philippe Gauthier, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Jean Portugais, Mme Nathalie Trépanier, Mme France Varin, M. Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mme Nicole Lavergne, M. Mychel Nyabenda; une représentante des étudiants : Mme Stéphanie Tougas, un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Alain Charbonneau, M. Robert Couvrette, M. Matthew Nowakowski, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : un doyen : M. Gérard Boismenu; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgouin, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Gérald Domon, Mme France Houle, Mme Arlette Kolta, M. Serge Montplaisir, M. Michel Seymour, M. Maurice Tardif; une représentante du personnel enseignant : Mme Laurence Descarries.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Mireille Beaudet

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Vice-recteurs

Geneviève Tanguay, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Renée Delaquis, responsable de formation clinique à la Faculté de médecine dentaire

Fin de mandat

Vice-recteurs

Donat J. Taddeo, vice-recteur à la Grande campagne de financement

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Claire Deschamps, chargée de clinique au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

Madame Suzanne Birtz, technicienne de laboratoire au Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine, décédée le 23 octobre 2011.

Monsieur Jean Déziel, professeur agrégé retraité du département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, décédé le 2 novembre 2011.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-534-1

ORDRE DU JOUR
A-21/534^o/849

AU-534-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/534^o/849.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 532^e séance tenue le 17 octobre 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Rapport des présidents
 - 7.1. Comité du statut du corps professoral
 - 7.2. Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine
 - 7.3. Comité permanent de la politique linguistique
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
8. Prochaine séance Le lundi 5 décembre 2011, à 9 h 30
 9. Clôture de la séance

AU-534-2 Adoption DU PROCÈS-VERBAL DE LA 532^E SÉANCE AU-534-2

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 532^e séance tenue le 17 octobre 2011, tel que présenté.

AU-534-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-534-3

Le secrétaire général traitera au point suivant d'une correspondance reçue, relative à un sujet abordé à la dernière séance.

AU-534-4 CORRESPONDANCE AU-534-4
A-21/534^o/850

Le secrétaire général fait état de la lettre sur l'état du Pavillon Strathcona, adressée au recteur par M. Claude Marois, qui a été communiquée aux membres de l'Assemblée. Le recteur assure M. Marois qu'il en a pris connaissance avec intérêt et qu'elle a été transmise au vice-recteur Éric Filteau, qui y a répondu la semaine dernière. Il profite de l'occasion pour inviter les membres qui souhaitent porter rapidement une information à son attention à utiliser plutôt son adresse de courriel personnelle, de préférence à l'adresse recteur@umontreal.ca.

M. Filteau expose la suite des démarches qui ont été entreprises par l'Université afin de corriger la situation dénoncée par M. Marois dans sa lettre et précise que la Direction de la santé publique, qui est tenue informée, n'a adressé aucun avis officiel à l'Université. Il assure enfin M. Marois que toutes les informations pertinentes, notamment les résultats des tests et des études effectués, ont été divulguées.

AU-534-5	<u>Période D'INFORMATION</u>	AU-534-5
AU-534-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-534-5.1

Le recteur présente les faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée. Il souligne d'abord la visite de monsieur Yves Poulet, recteur de l'Université de Namur, le 19 octobre dernier, qui témoigne de l'intérêt grandissant de nos correspondants pour intensifier nos liens.

Il fait aussi état de sa participation, le 31 octobre, au Déjeuner-conférence du Cercle canadien, alors que l'invité était le Maestro Kent Nagano.

Le recteur a représenté l'Université et a prononcé une allocution à la séance de collation des grades de baccalauréat international du Collège Jean-de-Brébeuf. Il rapporte avoir été agréablement surpris de constater qu'une majorité de ces nouveaux diplômés compte maintenant parmi nos étudiants. Il dit avoir été favorablement impressionné par l'importance accordée aux activités parascolaires des étudiants et estime que nous devrions insister sur la nécessité de mettre en valeur les divers accomplissements de nos étudiants, à l'extérieur du cadre strictement académique.

Le 25 octobre, dans le contexte des activités entourant le centenaire de l'AUCC, le recteur a animé la table ronde « Soins de santé intelligents : Comment les universités peuvent aider à relever les défis en matière de soins de santé? ».

Il informe ensuite l'Assemblée que le Mois des diplômés a pris fin sur un succès avec la grande soirée de clôture, animée par Mme Lisa Frulla, qui a réuni plus de 400 invités, sous la présidence d'honneur de Mme Sophie Thibault.

Sur le plan de nos opérations, le recteur souligne que le classement 2011 de Research Infosource, qui évalue les universités selon leurs revenus de recherche, place l'Université de Montréal en 3^e position parmi les universités canadiennes les plus dynamiques en recherche et au premier rang des universités québécoises. L'UdeM, qui était au 4^e rang en 2010, devance aujourd'hui les universités de l'Alberta et McGill. En 2010, les revenus de la recherche ont bondi, pour atteindre plus de 524 M\$, contre 486 M\$ en 2009. Les revenus de recherche moyens par professeur ont également augmenté, passant de 257 200 \$ à 278 200 \$. Depuis 2005, l'UdeM est l'université qui récolte le plus de subventions et de contrats de recherche au Québec.

Du côté de nos établissements affiliés, l'Hôpital Louis-H. Lafontaine a été désigné institut universitaire en santé mentale par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le recteur est heureux d'annoncer que cet établissement a décidé de changer son nom pour devenir l'Institut universitaire en santé mentale de l'Université de Montréal (ISUM).

À la Faculté de pharmacie, on a récemment souligné la première cohorte du programme d'appoint pour les pharmaciens formés à l'étranger (PAPE) en présence de madame Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et députée de Notre-Dame-de-Grâce, et de madame Diane Lamarre, présidente de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Le recteur y a rencontré les étudiants de ce programme.

Le 12 novembre avait lieu la Journée Portes ouvertes de l'Université, qui fut, à nouveau, un franc succès grâce à la participation de centaines de membres de notre communauté, professeurs, étudiants et membres du personnel, qui ont accueilli 6500 visiteurs au 3200, Jean-Brillant et plus de 2000 personnes dans les pavillons qui offraient des activités.

Le recteur souligne que l'année 2013 marquera le 70^e anniversaire de l'inauguration du Pavillon Roger-Gaudry et, par conséquent, de la présence de l'Université sur le Mont-Royal. Diverses festivités seront organisées, sous la direction de M. Pierre Simonet, pour marquer ces soixante-dix ans de vie universitaire sur la montagne, dont l'Assemblée sera tenue régulièrement informée.

Au sein de l'équipe de direction, le recteur signale l'arrivée en poste de Mme Geneviève Tanguay, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation et le départ de M. Donat Taddeo, vice-recteur à la Grande campagne de financement, dont il tient à souligner la remarquable contribution. Son leadership a permis de faire progresser les relations avec l'Association des diplômés de l'Université de Montréal (ADUM) et de réunir nos deux écoles affiliées au sein de Campus Montréal pour la grande campagne. Il adressera à M. Taddeo toutes ses félicitations, au nom de la communauté, avec l'assentiment de l'Assemblée.

Le recteur est fier de rapporter que l'Université et plusieurs membres de sa communauté ont été honorés au cours des dernières semaines.

La Société des musées québécois (SMQ) a remis récemment au Centre d'exposition de l'Université de Montréal le Prix Excellence 2011 (groupe institutionnel 3) pour l'exposition multiplateforme *Art pour tous – Les œuvres publiques de l'Université de Montréal s'exposent*, qui vise à la mise en valeur des œuvres publiques de l'Université de Montréal. *Art pour tous* et le site www.artpourtous.ca font connaître un patrimoine artistique remarquable et le rendent accessible physiquement et virtuellement, en tout temps et selon le choix des visiteurs. Ce prix, accordé par des pairs, vient confirmer le caractère exceptionnel de cette exposition multiplateforme qui surpasse les normes habituelles de la pratique muséale

Le 26 octobre dernier, quatre prix ont été remis à l'Université lors du 13^e Gala Forces Avenir, qui récompense annuellement l'engagement social et l'esprit d'entreprise des jeunes dans divers domaines. M. Benjamin Prud'homme, étudiant en droit, fut nommé lauréat dans la catégorie Avenir Personnalité 1^{er} cycle, alors que Mme Carminda Mac Lorin, doctorante en sciences humaines appliquées, a remporté le même honneur pour les 2^e et 3^e cycles. En arts, lettres et culture, l'UdeM et l'UQAM ont été récompensées conjointement pour un documentaire sur les *recuperadas* d'Argentine, ces entreprises récupérées par les travailleurs à la suite d'une faillite. Mmes Fedora Mathieu et Mathilde Valentini ont reçu le trophée pour l'UdeM. Dans le secteur de la santé, des étudiantes en médecine de l'Université de Montréal et de l'Université McGill ont gagné le prix Avenir Santé avec le projet *Fiers et en forme*, un projet sur le thème de l'image corporelle. Mmes Rania Gosselin-Papadopoulos, Sabrina Provost et Sarah Brabant ont participé au projet pour l'Université de Montréal.

Lors de la cérémonie de remise des Prix du Québec, qui a eu lieu à l'Assemblée nationale le 8 novembre dernier, trois des quatre prix décernés cette année dans le domaine des sciences l'ont été à des chercheurs de l'Université de Montréal. Le prix Léon-Gérin, en sciences humaines et sociales, a été attribué au philosophe Jean Grondin, professeur titulaire au Département de philosophie, dont l'œuvre a transformé de façon substantielle la philosophie allemande, la métaphysique et la pensée herméneutique contemporaine. Le prix Wilder-Penfield, en recherche biomédicale, a été remis au docteur Nabil G. Seidah, professeur titulaire au Département de médecine, directeur du Laboratoire de biochimie neuroendocrinienne de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) et spécialiste en biochimie des protéines, en enzymologie ainsi qu'en biologie moléculaire et cellulaire. Enfin, le prix Armand-Frappier, en création ou développement d'une institution de recherche ou en administration et promotion de la recherche, a été décerné au Dr Jean-Claude Tardif, directeur du Centre de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) et chef de file dans le domaine des biomarqueurs, de la pharmacogénomique et de la médecine personnalisée.

Enfin, la professeure Marie Hatem, du Département de médecine sociale et préventive, a remporté le Prix Femmes d'affaires du Québec 2011 – Bénévole fortement engagée, qui lui a

été octroyé par le Réseau des Femmes d'affaires du Québec lors d'un gala tenu le 9 novembre dernier. Cet honneur résulte de son travail acharné à réduire la mortalité maternelle et infantile dans les pays en développement.

Le recteur souhaite terminer son rapport en insistant sur les faits d'armes des étudiants membres des équipes de sport d'excellence des Carabins.

Malgré sa défaite récente à la Coupe Dunsmore, l'équipe de football des Carabins, composée pour moitié de recrues, a connu, sous la direction de l'entraîneur en chef Danny Macioccia, une saison remarquable, avec une présence en finale de la Ligue de football universitaire du Québec et la sélection de cinq de ses joueurs au sein de l'équipe d'étoiles du Québec. L'équipe féminine de hockey des Carabins a récemment mis fin, par une victoire de 3 à 2, à l'aréna McConnell de l'Université McGill, à la séquence de 107 victoires consécutives des Martlets de l'Université McGill. En soccer, l'équipe féminine a, pour la deuxième fois en trois ans, pris part à la finale du championnat canadien, après une saison régulière sans aucune défaite. Elles y ont remporté la médaille d'argent. Au chapitre des sports individuels, la golfeuse Laurence Mignault, qui a terminé au premier rang du classement individuel, a remporté le titre d'athlète féminine par excellence du circuit de golf universitaire du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) et s'est méritée, pour une troisième fois, une place sur l'équipe d'étoiles du RSEQ.

Tout en précisant que ce ne sont là qu'une partie des prouesses sportives accomplies par nos étudiants, le recteur tient à féliciter tous ces jeunes qui parviennent à conjuguer l'excellence, dans leurs études comme dans leur pratique sportive.

À propos des dernières remarques du recteur, M. Langis Michaud évoque les échos médiatiques qui ont entouré de récentes affaires de dopage, au sein de l'équipe de football. Il demande quelle est la politique en vigueur pour encadrer les athlètes et prévenir ce genre de situation.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes, Mme Louise Béliveau est invitée à répondre. Elle assure que le programme de sport d'excellence s'est doté d'une politique de tolérance zéro en matière de dopage, dont la sanction est l'exclusion. Le cadre mis de l'avant par l'Université prévoit que chaque joueur signe une entente à cet effet et rencontre des spécialistes et un conseiller, ce qui va même au-delà des pratiques recommandées dans le domaine du sport universitaire. Quant aux affaires évoquées par M. Michaud, la vice-rectrice observe qu'un cas est clos et qu'un autre est toujours en cours. Malgré toutes les mesures de prévention mises en œuvre, certains joueurs peuvent commettre des erreurs par ignorance, notamment en consommant des produits, qu'ils peuvent croire inoffensifs au-delà de toutes les mises en garde faites, vendus sur le réseau internet, sans que leur contenu exact soit affiché. Le recteur ajoute qu'il a accepté de s'impliquer dans le réseau canadien de sport universitaire, parce que nous croyons dans le sport d'excellence. Il se dit conscient que nous devons être très présents auprès de nos athlètes, ce que font souvent les universités de plus petite taille, qui mettent beaucoup d'emphasis sur leurs équipes sportives. Avec toute l'équipe de personnes associées aux équipes des Carabins, il est soucieux d'améliorer l'information adressée aux étudiants, qui peuvent, par méconnaissance, en consommant des produits qui ne sont pas clairement prohibés, comme certains médicaments en vente libre ou suppléments alimentaires, se retrouver à avoir fait un usage involontaire de produits bannis qui y auraient été contenus.

M. François Schiettekatte revient sur les propos du recteur quant à l'intérêt, pour les étudiants, de bien mettre en valeur leurs activités extra-académiques. Dans les dossiers de candidature qu'ils présentent, notamment pour des bourses, les étudiants québécois sont souvent, à excellence académique égale, désavantagés à cet égard par rapport à leurs collègues du reste du Canada, qui sont fortement incités par leurs universités à bien faire figurer ce type d'expériences dans leur curriculum et bénéficient d'un excellent suivi à cet égard. Il demande comment l'Université entend agir à ce sujet. Mme Louise Béliveau rappelle que les étudiants des autres provinces du Canada passent une année de plus au 1^{er} cycle, ce qui permet à

plusieurs d'entre eux d'augmenter la richesse de leurs expériences extracurriculaires. Invitant M. Schiettekatte à consulter le site de la FESP à ce sujet, elle souligne que cette faculté est très sensibilisée à cette question et fait un excellent travail pour informer les unités et les guider dans l'action, puisque ce suivi doit se faire le plus près possible des étudiants.

AU-534-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-534-5.2

M. François Prince, directeur du Département de kinésiologie, souligne le doctorat honorifique qui a été récemment décerné à Mme Chantal Petitclerc, dans le cadre de la collation des grades de son département. Cet honneur lui a été remis afin de souligner sa contribution exceptionnelle au rayonnement du para-athlétisme.

AU-534-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-534-6

M. Milton Campos, évoquant qu'il a l'honneur, pour la première fois en cinq ans, de poser la question qui inaugure la période de questions, s'interroge sur les conséquences de changements apportés aux « façons de faire », qui ne sont, selon lui, pas toujours porteurs d'amélioration. Il donne l'exemple de Synchrono, qui, dans son volet « études », ne peut accommoder les cours scindés sur deux trimestres, imposant ainsi de modifier une décision importante au plan pédagogique dans des programmes et qui, dans son volet « finances », produirait des données qui diffèrent de celles qui ont été colligées par d'autres méthodes de suivi financier. Il souligne aussi que le système eCODAC, qui fait un large usage de la numérisation, est mal adapté et contraint les professeurs à la consultation d'un grand nombre de documents inutiles afin de repérer ceux qui sont pertinents. Tout en se désolant que des membres du corps professoral qui sont des spécialistes largement reconnus dans ces domaines, au travers le Canada, comme c'est le cas de Mme Aude Dufresne, n'aient jamais été consultés sur les changements apportés aux interfaces, il demande ce qu'on entend faire à ce sujet. Mme Dufresne intervient pour préciser qu'on a fait appel à elle une fois, mais qu'elle était alors malheureusement trop prise pour donner suite à l'invitation.

Le recteur, après avoir rappelé que les produits implantés, comme Synchrono, ont été éprouvés dans plus de 250 universités, invite la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable à poursuivre. Mme Louise Béliveau précise que Synchrono est un produit largement répandu dans les universités d'Amérique du Nord, basé sur les meilleures pratiques. Son implantation a fait l'objet de multiples consultations, qui se poursuivent toujours. Par ailleurs, une nouvelle version d'eCODAC sera livrée prochainement, qui améliorera les processus. Quant à l'impossibilité de traiter les cours multi-trimestres dans Synchrono, elle insiste que cela n'impose que des changements administratifs, sans que la réalité de ces cours s'en trouve modifiée. La personnalisation requise pour que le logiciel puisse traiter ces cours se serait avérée trop importante et l'aurait mis à risque, en sus d'entraîner une dépense supplémentaire de plusieurs millions. Le vice-recteur Éric Filteau ajoute que du côté de la gestion financière, la période d'appropriation et de rodage de Synchrono se poursuit. Il observe cependant que la plateforme n'est pas seule en cause dans les retards qui sont survenus; l'insuffisance des ressources administratives y contribue également, notamment dans le cas des avances sur fonds. Par ailleurs, cette implantation permet déjà de constater que certains processus pourraient être simplifiés et il assure que des mesures de suivi seront mises en œuvre.

Mme Marianne Kempeneers s'adresse au secrétaire général, au sujet de la procédure de nomination d'un doyen ou d'une doyenne à la Faculté des arts et des sciences. Disant avoir obtenu peu d'information sur la teneur du processus jusqu'à maintenant, elle demande tout d'abord à quelle étape la liste des candidats qui acceptent la mise en candidature sera connue; elle s'inquiète ensuite d'un courriel expédié aux professeurs de la Faculté par l'actuel doyen, qui y rappelle qu'il sollicite le renouvellement de son mandat, en les invitant à participer au processus. Ne faut-il pas voir, dans l'accès à la liste d'adressage courriel de la

Faculté des arts et des sciences, un avantage indu obtenu par le doyen actuel, par rapport aux autres personnes qui sont candidates ? En réponse à la première question, M. Alexandre Chabot précise que le processus de nomination des doyens est toujours encadré par la même procédure, qui est demeurée inchangée depuis l'adoption de la Charte et que rien ne prévoit, ni n'empêche, la mise en œuvre, par un candidat, de moyens de communiquer avec les membres des assemblées de faculté. Certains choisissent même de créer des sites internet ou des pages dans des médias sociaux à cette fin. Quant à l'envoi d'un courriel aux professeurs, il assure que le Secrétariat général ne procure aucun accès aux listes d'adresses de courriel aux candidats dans le cadre du processus de nomination. Il demeure cependant possible aux personnes qui le souhaitent de constituer leurs propres listes, puisque les adresses sont publiques. En question complémentaire, Mme Kempeneers demande si les autres candidats se verront accorder l'accès aux listes, afin d'envoyer aussi un message, comme l'a fait M. Boismenu. Le recteur et le secrétaire général répondent par la négative.

Mme Maude Marquis-Bissonnette demande que le contrat conclu entre l'Université et le Collège Montmorency, visant à permettre aux étudiants du Campus Laval l'accès aux installations sportives du Collège, soit déposé à l'Assemblée, puisque des informations divergentes circuleraient quant à son contenu. Elle ajoute que cette demande a été formulée à de nombreuses reprises. Cette entente ayant été conclue par le CEPSUM, Mme Louise Béliveau fera suivre la demande à M. Paul Krivicky, qui en est le directeur général.

M. Langis Michaud revient sur les difficultés éprouvées depuis l'implantation du volet financier de Synchro, notamment quant aux comptes à payer à la Clinique d'optométrie, où des blocages de comptes causent de réels préjudices aux clients. Il demande si la possibilité de munir les directeurs de cartes de crédit, pour leur permettre de régler les approvisionnements nécessaires, a été envisagée. Selon le vice-recteur Éric Filteau, la possibilité de recourir à des cartes d'achat est examinée; bien que des efforts importants soient faits afin de reprendre le retard accumulé, il rapporte que le délai actuel de règlement est d'environ huit semaines, alors que l'intervalle normal est de l'ordre de quatre à cinq semaines.

Mme Renée Béland revient sur la situation soulevée par Mme Marianne Kempeneers et demande pourquoi on a répondu que les autres candidats au décanat de la Faculté des arts et des sciences ne pourraient bénéficier du véhicule qu'a employé le doyen Boismenu pour diffuser sa candidature. Le secrétaire général rappelle que les adresses sont publiques et que rien n'empêche une personne qui entreprend de les rechercher et de les colliger en vue d'expédier un message à une série de destinataires de le faire. Le secrétariat général, non plus que la DGTIC, ne fournit cependant aucun accès à ces listes. Le recteur souligne que tout cela illustre la nécessité de nous repencher sur les règles qui gouvernent notre fonctionnement, depuis de très nombreuses années.

La période de questions étant écoulée, l'Assemblée suspend la séance pour une pause de dix minutes.

AU-534-7

RAPPORT DES PRÉSIDENTS

AU-534-7

AU-534-7.1

Comité du statut du corps professoral
A-21/531^e/845 révisé

AU-534-7.1

À l'invitation du président des délibérations, le président du Comité du statut du corps professoral, M. Denis Monière, présente le rapport préparé par un sous-comité chargé de l'étude des contrats d'affiliation et adopté par le Comité. Soulignant que ce rapport a été transmis à l'Assemblée dès mai dernier, il tient à remercier les membres du sous-comité pour la qualité de leur travail et particulièrement son président, M. Pierre Trudel, qui n'est malheureusement pas présent, puisqu'il n'est plus membre du Comité en raison d'un congé sabbatique.

Il présente d'abord quelques éléments contextuels : la trentaine de contrats d'affiliation de l'Université arriveront bientôt à terme et devront être renouvelés, alors que la *Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux*, qui a été sanctionnée en juin dernier, supprime la représentation de l'Université au sein des conseils des centres affiliés, faisant ainsi des contrats le principal moyen d'assurer notre participation. Le rapport présente trois constats, particulièrement alarmants :

- 1) Les normes en usage au sein des établissements affiliés ont préséance sur celles de l'Université, ce qui est susceptible d'engendrer des situations semblables à celle qui a conduit à la création du sous-comité, alors qu'un professeur a fait l'objet d'une poursuite civile entreprise par le centre affilié où il conduisait ses recherches;
- 2) les comités de coordination prévus aux contrats sont dysfonctionnels; ils ne se réunissent pas et leur existence est souvent ignorée des chercheurs qui œuvrent en centre affilié; et
- 3) les chercheurs ne participent pas au processus de nomination des directeurs des centres de recherche.

Le sous-comité a formulé des recommandations visant à inclure, dans les contrats, des encadrements appropriés pour garantir, à l'égard des professeurs de l'Université de Montréal œuvrant dans ces établissements, des conditions analogues à celles qui prévalent pour les autres professeurs de l'Université.

Il recommande notamment les pistes d'action suivantes :

- Obligation de prendre l'avis du Comité du statut du corps professoral préalablement à la signature des contrats d'affiliation par l'Université.
- Identifier clairement le vice-recteur qui est chargé du suivi pour chaque affiliation. Ce vice-recteur pourrait être conseillé par un Comité, constitué en majorité de chercheurs, qui identifierait les enjeux spécifiques posés dans chacun des établissements affiliés.
- Inclure aux contrats d'affiliation des clauses garantissant la mise en place d'un processus analogue à celui qui prévaut à l'Université pour la désignation des directeurs de centres de recherche incluant la participation des professeurs et chercheurs au processus.
- Mettre en place, pour chaque affiliation, d'un Comité de suivi chargé de trouver les solutions aux problèmes ; ce comité, qui pourrait comporter un membre du Comité du statut du corps professoral, serait nécessairement consulté avant toute décision d'un établissement affilié emportant des conséquences pour les professeurs.
- Inclusion dans chaque contrat d'une clause subordonnant toute mesure prise par l'établissement affilié à l'encontre d'un professeur ou chercheur de l'Université à l'obtention de l'avis du Comité de suivi prévu au contrat.
- Modifier la clause 2.17 du contrat d'affiliation modèle afin de prévoir que lorsqu'un règlement d'un établissement affilié emporte des conséquences sur le statut de professeurs de l'Université, il doit être approuvé par le Comité de suivi du contrat d'affiliation.
- Ajouter, à la clause 2.18 les mots suivants : « ou sur le statut d'un membre du personnel universitaire d'enseignement et de recherche ».

M. Monière souligne qu'il s'agit là de recommandations pragmatiques, dont la mise en œuvre est réalisable dans le cadre du processus de révision des contrats d'affiliation sans entraîner de bouleversement dans les relations entre l'Université et ses établissements affiliés.

Mme Renée Béland propose la mise en œuvre immédiate de la quatrième piste de solution, qui vise la création de comités de suivi et suggère que l'Assemblée en arrête la composition. Le président des délibérations indique qu'il l'invitera à formuler précisément sa proposition au terme des échanges entrepris.

M. Louis Dumont remercie tout d'abord les membres du sous-comité, qui ont accompli un travail remarquable dans un laps de temps très court. Quoiqu'il soit généralement d'accord avec les pistes de solution proposées, il soulève que le cas même qui a donné lieu au mandat du sous-comité n'est pas visé par les recommandations, qui ne prévoient pas l'engagement de l'Université de prendre fait et cause pour l'un de ses professeurs, en cas de recours entrepris par un établissement. Il estime qu'il serait préférable que le sous-comité poursuive son travail de veille et fasse le recensement des situations où des difficultés surgissent.

En réponse aux propos de Mme Béland, M. Monière précise qu'il ne s'agit pas de créer les comités de suivi puisqu'ils existent déjà, même s'ils sont inactifs. La recommandation vise à s'assurer qu'ils se réunissent, en instaurant un lien entre eux et le Comité du statut du corps professoral. Il estime que ce mécanisme, qui est déjà prévu, doit être éprouvé avant d'envisager d'autres solutions, puisque, par définition, les dispositions de ces contrats doivent recevoir l'adhésion des deux parties. Il souligne enfin, à l'intention de M. Dumont, que le mandat du sous-comité visait les contrats entre l'Université et ses établissements affiliés et non les garanties dont l'Université doit convenir dans ses relations avec ses professeurs.

Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, précise que la *Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux* a réduit la représentation de l'Université dans les conseils des établissements affiliés, mais ne l'a pas éliminée. Notamment, l'Université compte sur deux membres pour la représenter au sein des CHU. Abordant ensuite la question des comités de suivi, il souligne qu'il y en a un par affiliation, pour un total d'une quarantaine de tels comités pour l'ensemble des contrats conclus par l'Université. Il convient que des situations délicates auraient pu se dérouler différemment si ces comités avaient été fonctionnels. Dans le processus de renouvellement des contrats qui est en cours et qui se poursuivra pendant l'année qui vient, il insiste qu'il mettra de l'avant la nécessité de se pencher sur ce sujet de l'opérationnalisation des comités de suivi.

M. François Schiettekatte demande pourquoi, comme c'est le cas pour les contrats de recherche, l'Université n'impose pas un contrat-type à toutes ses institutions affiliées. Tant M. Monière que M. Lalande répondent que les deux situations ne sont pas assimilables et que les établissements affiliés ont des missions et des encadrements dont il doit être tenu en compte dans la négociation des contrats.

M. Christian Baron s'enquiert de la possibilité d'apporter un correctif au chapitre de la visibilité de l'Université dans le contexte des affiliations, alors que plusieurs chercheurs continuent de s'identifier à leur centre de recherche plutôt qu'à l'Université de Montréal.

À l'invitation du président des délibérations, l'Assemblée passe à la considération de la proposition d'adoption des recommandations du Comité.

Disant craindre que la situation ne change pas si le rapport est tout simplement adopté, M. Milton Campos propose, sous forme d'amendement, qu'il soit renvoyé au Comité du statut du corps professoral afin qu'il puisse se pencher sur l'opérationnalisation des pistes qu'il suggère et formuler des propositions à l'Assemblée. Cette proposition d'amendement n'étant pas secondée, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les sept recommandations contenues au rapport du Comité du statut du corps professoral.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte les recommandations du Rapport du Comité du statut du corps professoral sur les contrats d'affiliation.

L'Assemblée considère ensuite la proposition soumise par Mme Renée Béland, avec l'appui de Mme Kempeneers, de voir à la création d'un comité chargé de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les professeurs et les professeurs sous octroi, notamment lors de décisions qui ont un impact sur la carrière universitaire. Ce comité serait composé selon les principes suivants : un professeur membre du Comité du statut du corps professoral et désigné par celui-ci, un membre du Comité de la recherche, désigné par celui-ci, le président de l'assemblée des chercheurs, un membre du centre affilié autre qu'un membre de la direction du centre et le vice-doyen aux affaires professorales.

Mme Béland fait valoir que cela permettrait de s'attaquer à un problème important souligné par le Comité dans son rapport, à savoir que les directeurs des centres de recherche affiliés sont, au plan de l'Université, des collègues qui ne devraient pas pouvoir décider de la carrière des professeurs sous octroi.

M. Raymond Lalande constate que cette proposition, en sus de constituer une modification majeure de la recommandation no. 4, que l'Assemblée vient d'adopter, serait difficile à mettre en œuvre, puisque de nombreux contrats visent plusieurs facultés; quel vice-doyen siégerait alors ? Il souligne enfin que la création d'un tel comité par affiliation conduirait à créer une quarantaine de nouveaux comités supplémentaires.

Mme Béland précise que le membre vice-doyen varierait, selon la faculté d'appartenance du professeur concerné.

Le président du Comité du statut du corps professoral, M. Monière, remarque que les comités de suivi n'ont pas pour mission de « gérer la carrière » des professeurs, considérés individuellement, mais bien de se pencher sur le fonctionnement de l'affiliation entre l'Université et un établissement. De plus, il fait valoir que la troisième recommandation, qui vise à assurer la participation des chercheurs à la nomination du directeur, répond aux inquiétudes soulevées par Mme Béland, quant à la légitimité de certaines décisions prises par les directions des centres de recherche lorsqu'elles affectent la carrière d'un professeur.

Mme Frédérique Gardye constate, devant les faits évoqués par Mme Béland, qu'il s'agit de cas de conflit d'intérêts, ce qui exige la création d'un mécanisme pour éviter ce genre de situation. Il ne suffit pas de bonifier le processus de nomination des directeurs de centres pour disposer de la question. Bien que la mécanique puisse s'avérer complexe, il doit y avoir des garanties prévues dans ce cas.

D'une part, Mme Anne-Marie Boisvert doute fortement qu'il s'agisse là d'un cas de conflit d'intérêts, seulement parce qu'un professeur de l'Université est nommé à des fonctions de gestion dans un centre de recherche et qu'il les exerce. D'autre part, elle voit mal comment l'Université pourrait justifier, auprès des partenaires affiliés, l'immixtion dans leur gestion que suppose la proposition. Elle ajoute que le mandat clair que vient de donner l'Assemblée, afin que les contrats d'affiliation soient mieux suivis, constitue un pas important.

M. Pierre Moreau estime que les précisions apportées par Mme Béland quant à la présence au sein du comité du vice-doyen de la faculté d'attache du professeur conduiraient à constituer un comité par professeur sous octroi; il dit ne pas croire que cela puisse être fonctionnel.

Mme Lisette Gagnon demande quelle est la composition des comités actuellement prévus aux contrats. M. Lalande, évoquant que les règles actuelles désignent le doyen de la Faculté de médecine comme président du comité de suivi, affirme que cela fait justement partie des éléments qui sont à repenser dans le processus de révision en cours.

Le vote est demandé; par 27 voix défavorables à quatre voix favorables, la proposition est défaite, 20 abstentions étant notées.

M. Louis Dumont propose que le sous-comité poursuive ses travaux afin de surveiller l'évolution de la situation et en fasse rapport dans un an. Cette proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité, le vote n'étant pas demandé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire a résolu que le sous-comité chargé de l'étude des contrats d'affiliation poursuive ses travaux afin de surveiller l'évolution de la situation et lui fasse rapport dans un an.

AU-534-7.2

Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine
A-21/530^e/837

AU-534-7.2

Le président du Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine, le vice-recteur Raymond Lalande, présente le rapport d'étape du Comité. Il souligne qu'il ne s'agit encore que de constats fort préliminaires, puisque les travaux du Comité sont en cours.

M. Louis Dumont constate, en effet, le faible état d'avancement des travaux de ce comité qui a été constitué afin de se pencher sur le grave problème de la dispersion, par plusieurs universités, de fonds publics afin de tenter de s'accaparer les mêmes clientèles. Plusieurs mois plus tard, alors que le comité a tenu très peu de rencontres, l'Université Laval inaugure même son campus au centre-ville de Montréal! Il estime que le Comité devrait, au moins, accélérer ses travaux afin d'être en mesure de soumettre des solutions à l'Assemblée, au plus tard en juin prochain.

M. Lalande partage les préoccupations exprimées par M. Dumont quant à l'utilisation de fonds publics, tout en soulignant que ni le Comité ni l'Université ne disposent d'un quelconque pouvoir de contrôle sur les autres universités sur le territoire. La situation, bien qu'elle justifie qu'on y réfléchisse, doit cependant être relativisée; hors quelques cas, il s'agit de micro-campus, qui ne visent qu'un très petit nombre de crédits étudiants. Sur le plan des principes, il affirme qu'il est important d'arrêter une stratégie en vue, notamment, de faire des représentations auprès de la CRÉPUQ et se dit d'accord avec l'échéancier proposé par M. Dumont.

Mme Maude Marquis-Bissonnette demande des précisions sur la composition du Comité et son programme de travail pour les prochains mois. M. Lalande, qui ne préside ce comité que depuis cinq semaines, invite sa précédente présidente, Mme Hélène David, à répondre. D'entrée de jeu, Mme David pose que les divers programmes « délocalisés » représentent 4 % des crédits étudiants, y compris les campus lourds constitués à Lévis par l'UQAR, à St-Jérôme par l'UQO et à Longueuil par l'Université de Sherbrooke. Ce dossier lui semble plus inquiétant qu'il n'y paraît à première vue, en ce qu'il est entièrement dépendant des décisions du gouvernement du Québec. Nous n'avons, observe-t-elle, aucune possibilité de changer la situation, en l'absence d'intervention ministérielle. Il convient donc de se demander, selon Mme David, si le Comité souhaite vraiment aborder ces questions, essentiellement politiques.

M. Lalande ajoute qu'il complètera la réponse donnée à Mme Marquis-Bissonnette sur l'agenda du Comité lors de la prochaine séance de l'Assemblée.

Mme Yolande Parent demande si le comité a pris connaissance du rapport produit par le CIRANO sur les formations hors campus. Mme David assure qu'en effet, ce rapport est connu du Comité.

M. Dumont s'étonne des propos entendus quant aux aspects politiques de la problématique, puisqu'il s'agit justement, selon lui, de l'essence du mandat qui a été confié au Comité par l'Assemblée. L'objectif était et demeure de se responsabiliser face à l'utilisation douteuse de fonds public qui résulte de ces démarches extraterritoriales de recrutement de clientèle et d'agir comme leader dans la recherche et l'élaboration de partenariats entre les universités.

M. Lalande se dit d'accord pour y voir une question de responsabilité sociale, mais insiste que l'effet structurant, pour les régions, de la présence d'un pôle universitaire ne doit pas être minimisé dans l'analyse. Mme David ajoute que certains dossiers récents témoignent, notamment l'implantation de l'UQTR dans le West Island, que la volonté de concertation des universités semble variable selon qu'elles y voient ou non un avantage stratégique dans la poursuite de leurs projets.

En l'absence d'autres interventions au sujet du rapport d'étape du Comité, le président des délibérations invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-534-7.3 Comité permanent de la politique linguistique AU-534-7.3

Le recteur informe l'Assemblée que le président du Comité permanent de la politique linguistique, M. le doyen Boismenu, est actuellement à l'étranger.

M. Jean Wilkins, avec l'appui de M. Milton Campos, propose la levée de l'Assemblée et le report de ce point à la prochaine séance.

Le vote n'étant pas demandé, la levée de l'Assemblée est décidée à l'unanimité.

AU-534-8 PROCHAINE SÉANCE AU-534-8

La prochaine séance aura lieu le lundi 5 décembre 2011, à 9 h 30.

AU-534-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-534-9

La séance est levée à 16 heures 45.

Adopté tel que modifié le 5 décembre 2011 – Délibération AU-535-2.2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot